



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le dix-neuf janvier.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 janvier 2021

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoint
E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – N. DEDULLE LELLUIN – P. GINER – J.L. GIRAUD – J. HENSELER – E. MENUT – C. OBYN
SELINGUE – N. PERRICHON – J. RAYNAUD – M. RAYNAUD – A. CARRU MARTEL – A. RASKIN – J.M. BAGNIS **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : S. LAINE (pouvoir donné à R. MARTEL TRIGANCE) - J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE) - M. MARTEAU (pouvoir donné à J. RAYNAUD)

DEMANDE DE SUBVENTION CREATION DE L'ESPACE CULTURE - JEUNESSE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le 19 novembre 2018, il a été acté la création d'un espace « Culture et Jeunesse » au sein du quartier du « Collet de Christine » réunissant sur un même site la nouvelle médiathèque et le nouveau centre de loisirs, délibération n°2018-11-19/002.

Pour cela il a été proposé de réhabiliter la Bastide du Coulet, tout en rajoutant un bâtiment moderne pour augmenter de façon significative la superficie actuelle du centre de loisirs.

CONSIDRANT que la commune de Tourrettes porte un projet ambitieux correspondant à la création d'un espace culture/ jeunesse. QUE ce projet consistant à la construction de nouveaux locaux à vocation périscolaire et de réhabilitation d'un bâtiment ancien pour accueillir la nouvelle médiathèque moderne et accessible, répond au nombre croissant d'élèves qui fréquentent le site avec l'ouverture d'une nouvelle classe en élémentaire. Ce qui implique une augmentation significative de la population tourrettanne. L'implantation géographique choisie est stratégique car elle permet d'offrir aux administrés une unité de lieu de développer des services publics de qualité répondant aux exigences actuelles en matière environnementale et technologique.

La société Verdi Ingénierie Méditerranée a été choisie dans le cadre d'une mise en concurrence afin d'aider les élus dans la prise de décision, dans la définition précise des besoins et en les accompagnant dans la rédaction du programme.

Le projet à la suite de la désignation du maître d'œuvre, TZU STUDIO, a connu une évolution avec une superficie de 232 m2 pour la nouvelle médiathèque et 436 m2 pour le nouvel ALSH, pour un montant total de 1.158.510 € HT, dont 264.662 € HT pour la médiathèque.

CONSIDERANT que ce projet répond donc à plusieurs attentes :

- Réunir une médiathèque moderne et spacieuse comportant des espaces « jardin/détente » avec des espaces conviviaux à proximité du service jeunesse, du groupe scolaire et de terres agricoles dédiées à la cantine scolaire.
- Augmentation de la fréquentation de la médiathèque, compte tenu de sa délocalisation (la plaine, axes routiers, voie verte ..etc).
- Développer des activités et des actions en lien avec les nouvelles technologies qui séduiront petits et grands.

I – MONTANT DES TRAVAUX :

Le montant est le suivant

1.158.510 € HT.

II- PLAN DE FINANCEMENT :

Voici les subventions obtenues par la commune de Tourrettes auprès des partenaires institutionnels.

- Demande au titre de la DSIL :	152.807 €
- Conseil Régional (FRAT) :	80.000 €
- Conseil Départemental :	120.000 €
- CAF :	150.000 €

La commune de Tourrettes souhaite maintenant solliciter le ministère de la culture dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour la réhabilitation de la bastide du Coulet en médiathèque et demander le maximum du montant pouvant être mobilisé.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DEMANDER** une subvention auprès du ministère de la culture dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour la partie réhabilitation de la bastide du Coulet en médiathèque, au taux maximum pouvant être sollicité par une collectivité territoriale.
- **DE CHARGER** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE.